



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-055-2021-01

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-25-005 - ARRÊTÉ N°07/2021 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII » (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-26-002 - Arrêté portant composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine Normandie (9 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-25-005

ARRÊTÉ N°07/2021 relatif à la nouvelle composition du
Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°07/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France »;
- VU** le dossier de candidature de Monsieur Raphael VEIL

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 25 Janvier 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

PREMIER COLLEGE

Titulaires	Suppléants
4 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Dr Michel BOTTLAENDER François HIRSCH Catherine HILL Dr Gian Paolo DE FILIPPO	Raphael VEIL Epidémiologie Dr Renaud de BEAUREPAIR Neurobiologie Katia BOURDIC Technicienne étude clinique
Médecin généraliste Dr Guillaume COINDARD	Dr Eric DEFLESSELLE
Pharmacien hospitalier Anne-Marie TABURET	Danièle BLONDELON
Infirmier(e) Brigitte LEVY	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

Titulaires	Suppléants
Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques	
Pascal CASOURANG	A désigner
Psychologue Mireille COSQUER	A désigner
Travailleur social Michèle ORBACH ROULIERE	A désigner
Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Françoise BOISSY Valérie-Anne LAFOY	A désigner A désigner
Deux représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Annie LABBE Claude COTTET	ARGOS 2001 UFC Que Choisir
	Georges MARDUEL UFC Que Choisir A désigner

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-26-002

Arrêté portant composition partielle et nomination au sein
du comité de bassin Seine Normandie

ARRÊTÉ N°
portant composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D. 213-17 et suivants ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif à la composition des comités de bassin ;

VU le décret en Conseil des ministres du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. Marc GUILLAUME ;

Vu le décret du Président de la République du 25 septembre 2020 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie M. Marc GUILLAUME ;

VU l'arrêté du ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie du 26 juin 2014 portant composition du comité de bassin Seine Normandie ;

Vu le décret n° 2020-807 du 29 juin 2020 relatif à la prolongation de la durée du mandat des membres des comités de bassin;

VU la sollicitation du préfet coordonnateur de bassin envers les différentes instances appelées à désigner leurs représentants au sein du comité de bassin Seine-Normandie ;

VU les désignations ainsi réalisées ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France déléguée de bassin par intérim et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie du 26 juin 2014 portant composition du comité de bassin Seine Normandie à compter de son entrée en vigueur.

Article 2 : Sont nommés membres du comité de bassin Seine-Normandie en qualité de **représentants des collectivités territoriales**, au titre de l'article *D. 231-19-1, alinéas 2° à 7° du code de l'environnement*

Au titre des représentants des régions - 6 sièges

Mme Frédérique COLAS	Bourgogne Franche-Comté
Mme Alix TERY-VERBE	Centre Val de Loire
M. Jean NOTAT	Grand Est
M. Guy HARLE d'OPHOVE	Hauts-de-France
M. Frank CECCONI	Île-de-France
M. Pierre VOGT	Normandie

Au titre des représentants des départements - 21 sièges

Mme Bernadette VANNOBEL	Aisne
Mme Claude HOMEHR	Aube
M. Paul CHANDELIER	Calvados
M. François SAUVADET	Côte-d'Or
M. Gérard CHERON	Eure
Mme Christelle MINARD	Eure-et-Loir
Mme Marie-Laure BEAUDOIN	Loiret
M. Serge DESLANDES	Manche
M. Nicolas LACROIX	Haute-Marne
M. Julien VALENTIN	Marne
Mme Nicole COLIN	Oise
M. Bertrand DELLANGER	Seine-Maritime
M. Yves JAUNAUX	Seine-et-Marne
Mme Michèle CROUZET	Yonne
M. Dan LERT	Ville de Paris
Mme Brigitte VERMILLET	Essonne
M. Denis LARGHERO	Hauts-de-Seine
Mme Frédérique DENIS	Seine-Saint-Denis
Mme Chantal VILLALARD	Val-d'Oise
M. Didier GUILLAUME	Val-de-Marne
Mme Catherine ARENOU	Yvelines

Au titre des représentants des établissements publics territoriaux de bassin- 2 sièges :

M. Frédéric MOLOSSI	EPTB Seine Grands Lacs
M. Gérard SEIMBILLE	EPTB Entente Oise Aisne

Au titre des représentants des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou de syndicats mixtes ou autres groupements compétents dans le domaine de l'eau - 4 sièges :

M. Romain COLAS	Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE)
M. Belaïde BEDREDDINE	Syndicat Interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
M. Patrice BAILLET	Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon
Mme Valérie NOUVEL	Syndicat Mixte Espaces littoraux de la Manche

Au titre des représentants des communes ou des autres groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau - 38 sièges

Mme Céline BAHR	Commune d'Auxerre
M. Alain BELLAMY	Communauté d'agglomération de Chartres
Mme Colombe BROSSSEL	Ville de Paris
Mme Julie CALBERG-ELLEN	Commune de Caen
M. Michel CARRIERE	Commune des Mureaux
M. François CHOLLEY	Commune de Villemoisson-sur-Orge
M. Xavier COSTIL	Agglomération de Cergy-Pontoise
Mme Stéphanie DAUMIN	Commune de Chevilly-Larue
Mme Florence DE PAMPELONNE	Commune de Meudon
M. Francis DEBREY	Commune de Rouen
M. Hubert DEJEAN de la BATIE	Communauté d'agglomération du Havre, commune de Sainte-Adresse
Mme Martine EAP-DUPIN	Commune de Le Précy-sur-Thil
Mme Florence ECOBICHON	Communauté d'agglomération d'Argentan
Mme Capucine FAIVRE	Commune de La Roche-Guyon
M. Jean-Pierre FORMET	Commune de Brignicourt-sur-Marne
M. Jean-Pierre FORTUNE	Grand Reims
Mme Catherine HATAT	Commune de Voisins-le-Bretonneux
Mme Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
M. Nicolas JUILLET	Commune de Saint-Lupien
M. Philippe LAURENT	Commune de Sceaux, Métropole du Grand Paris
Mme Sophie LAURENT	Communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel, au titre des communes littorales

M. Denis MERVILLE	Commune de Sainneville-sur-Seine
Mme Amandine MONARD	Commune d'Alise-Sainte-Reine, communauté de communes Alésia Seine
M. Philippe MONGES	Établissement Public territorial Plaine Commune
M. Jean-Michel MORER	Commune de Trilport
M. Pierre MOURARET	Commune de Dives-sur-Mer, au titre des communes littorales
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD	Commune d'Avon
M. Patrick OLLIER	Commune de Rueil-Malmaison, Métropole du Grand Paris
Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER	Commune de Bièvres, communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
Mme Anna PIC	Commune de Cherbourg
M. Didier ROSIER	Commune de ROUSSELOY
Mme Eva ROUSSEL	Commune de Villepreux
Mme Stéphanie ROUSSELIN	Commune de Val de Reuil
M. Jean-Michel VIART	Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole
Jean-Michel WATTIER	Commune de Montigny-sur-Crécy

Au titre des communes ou des groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau, présidant une commission locale de l'eau - 1 siège

En cours de désignation	
-------------------------	--

Article 3 : Sont nommés membres du comité de bassin Seine-Normandie en qualité de **représentants des usagers non économiques**, au titre de l'article D. 231-19-2, alinéas 1° à 6° du code de l'environnement

Au titre des associations agréées de protection de la nature - 11 sièges

Mme Françoise BEHAR	France Nature Environnement Île-de-France
M. Paul FERLIN	France Nature Environnement Normandie
Mme Anne-Marie GELIBERT	Yonne Nature Environnement
M. Philippe LAGAUTERIE	France Nature Environnement Île-de-France
Mme Arlette LAPLACE-DOLONDE	France Nature Environnement Normandie
Mme Irène NENNER	France Nature Environnement Île-de-France
M. Abelardo ZAMORANO	Yonne Nature Environnement
M. Charles BOULAND	Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Normandie
Mme Muriel MORBELLI	Centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Pays de l'Aisne
Mme Denise THIBAUT	Les Amis de la Vallée de la Bièvre
M. Christophe HERVE	Ligue de Protection des Oiseaux du Grand Est

Au titre des conservatoires régionaux d'espaces naturels - 2 sièges

Mme Catherine JOURDAIN	Conservatoire des espaces naturels de Normandie
M. Philippe PINON-GUERIN	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardennes

Au titre des associations actives en matière d'activités nautiques - 1 siège

M. Lucien CHAISE

Au titre des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique - 6 sièges

M. Benoît BREVOT	Fédération de pêche de l'Aube
Mme Mathilde CASTRO	Fédération de pêche de l'Oise
M. Christian GRIGY	Fédération de pêche du Calvados
Mme Maria-Eugenia MIGNOT-VERSCHEURE	Fédération interdépartementale de Paris petite couronne
M. Léopold SARTEAU	Union des fédérations de pêche du bassin Seine-Normandie
Mme Chantal LAROCHE-GARET	Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Tonnerre

Au titre des instances cynégétiques - 1 siège

M. Alain DURAND, fédération départementale des chasseurs de Seine-Maritime
--

Au titre des associations agréées de défense des consommateurs- 12 sièges

Mme Joëlle NOLDIN	Association Force ouvrière consommateurs
M. Vincent VILPASTEUR	Association Force ouvrière consommateurs
M. Jean-Michel BARBIER	Confédération nationale de la consommation, du logement et du cadre de vie
Mme Sylvie MOREL	Conseil National des Associations Familiales Laïques
M. Jean-François LESIGNE	Confédération Nationale des associations familiales catholiques
M. Pierre PERREAU	Union régionale Bourgogne-Franche-Comté Que Choisir
Mme Rose Line STABLO	Union régionale Île-de-France Que Choisir
Mme Béatrice SIBIAL-BENAYOUN	Union régionale Île-de-France Que Choisir
Mme Isabelle GAILLARD	Union régionale Île-de-France des associations familiales
M. Paul MERCIER des ROCHETTES	Union régionale Normandie des associations familiales

Au titre des personnes qualifiées - 4 sièges :

M. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS
M. Daniel MARCOVICTH
Mme Aziza AKHMOUCH
Mme Claire TUTENUIT

Article 4 : Sont nommés membres du comité de bassin Seine-Normandie en qualité de représentants des usagers économiques, au titre de l'article D. 231-19-3, alinéas 1° à 10° du code de l'environnement, sur proposition des instances sollicitées :

Au titre de l'agriculture- 6 sièges :

Mme Émeline CHOUMERT
M. Bruno HAAS
Mme Christine HERMANS-CHAPUS
Mme Véronique LAVILLE
M. Étienne LEGRAND
M. Benoît PERSEVAL

Au titre de l'agriculture biologique - 1 siège :

M. Raoul LETURCQ

Au titre de la sylviculture- 1 siège

M. Jean de SINCAÏ

Au titre de la pêche professionnelle en eau douce - 1 siège

M. Didier BERTOLO

Au titre de l'aquaculture - 1 siège

M. Jean-Marc LANDRIAU

Au titre de la pêche maritime -1 siège

M. Alexis MAHEUT

Au titre de la conchyliculture - 2 sièges

Mme Ghislaine LEFEUVRE

M. Christophe LEVEQUE

Au titre du tourisme - 1 siège

M. François HENRION

Au titre de l'industrie dont un représentant des industries portuaires en lien avec le milieu marin et un représentant des industries du tourisme littoral - 19 sièges

Mme Louise BARBIER

M. Eric BEGUIN

Mme Christine BOURGE

Mme Elisabeth DOYELLE

M. Philippe FANARTZIS

M. Marc GRANIER

M. Christian LECUSSAN

Mme Cynthia LESTABLE

M. Thierry LIBAULT

M. Maurice LOMBARD

M. William de LUMLEY

Mme Clothilde YEATMAN

Mme Cécile MALAVAL

M. Philippe MICHARD

Mme Marie-Christine OGHLY

Au titre des distributeurs d'eau - 2 sièges

Mme Séverine DINGHEM

M. Laurent CARROT

Au titre des producteurs d'électricité - 2 sièges

Mme Cécile LAUGIER
M. Alexandre ALBANEL

Article 5 : Sont nommés membres du comité de bassin Seine-Normandie en qualité de représentants de l'État et de ses établissements publics (37 sièges)

Au titre des Représentants de l'État :

Le préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, ou son représentant,

Le préfet de la région Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val-de-Loire, Grand Est et Hauts de France ou leur représentant ;

Le préfet du département de la Marne, ou son représentant ;

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, ou son représentant.

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques d'Île-de-France, ou son représentant ;

Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Ile-de-France, délégué de bassin, ou son représentant, et les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val-de-Loire, Grand Est et Hauts de France, ou leur représentant. Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, ou son représentant ;

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, ou son représentant,

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, ou son représentant ;

Le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France, ou son représentant ;

Le directeur interrégional de la mer Manche orientale - mer du Nord, ou son représentant ;

Le directeur départemental des territoires de l'Yonne, ou son représentant ;

Le chargé de mission environnement auprès du préfet de la région Île-de-France, ou son représentant.

Au titre des établissements publics de l'État :

Le directeur général du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), ou son représentant,

Le directeur général de l'Office français de la biodiversité, ou son représentant,

Le directeur général de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, ou son représentant,

Le directeur général d'HAROPA, ou son représentant,

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), ou son représentant,

Le directeur général de Voies navigables de France (VNF), ou son représentant,

Le directeur général délégué du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ou son représentant,

Le directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), ou son représentant,

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations (CDC), ou son représentant,

Le directeur général de l'Office national des forêts (ONF), ou son représentant,

Le directeur de l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS), ou son représentant,

Le directeur de l'agence régionale de santé de Normandie (ARS), ou son représentant,

Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,

Le directeur général de Grand Paris Aménagement, ou son représentant,

Le directeur général de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)

Article 6 : Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, déléguée de bassin par intérim et la directrice de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Article 7 : Le présent arrêté prendra effet au

2021

Fait à Paris, le 26 janvier 2021

Signé : Le préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris

Marc GUILLAUME